



NOUVEL OUTIL  
DE SIGNALEMENT DE DÉGÂTS

# FACE À UN DÉGÂT DE LA FAUNE SAUVAGE

**Vous êtes agriculteur, particulier, chasseur !**

Une nouvelle application mobile permet de signaler les dégâts que les animaux sauvages peuvent causer à vos cultures, vos biens ou à ceux des autres.

## POURQUOI ? UNE ACTION D'INTÉRÊT COLLECTIF



Signaler des dégâts  
qui peuvent être récurrents  
et coûter cher



Contribuer à l'évaluation  
de l'impact économique  
global



Apporter aux décisionnaires  
des éléments nécessaires  
pour agir



**1** Télécharger  
l'application  
«Signaler Dégâts  
Faune Sauvage»



**2** Créer un compte



**3** Prendre une photo



**4** Localiser  
votre position  
(Activer le GPS)

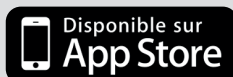


**5** Renseigner  
les informations



**6** Signaler !

Accédez gratuitement à l'application



Il est également possible de signaler les dégâts sur internet  
[www.esod.chambres-agriculture.fr/signalement](http://www.esod.chambres-agriculture.fr/signalement)

Attention : Dans le cas de dégâts occasionnés par le grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil) et soumis à indemnisation : ce signalement ne constitue pas un dossier d'indemnisation à élaborer avec votre fédération départementale des chasseurs



**Vous souhaitez en savoir plus ?**  
Contactez votre Chambre d'agriculture

22 - Justine CHOQUER  
29 - Vincent LE TALOUR  
35 - Valérie DE BAYNAST

56 - Caroline CORNET  
Région - Véronique VINCENT

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE